



ASSOCIATION CANADIENNE DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

301-130 Ave. Spadina, Toronto ON M5V 2L4 • tél. : 416/960-2284 • télécopieur : 416/960-9392
Site web : www.cela.ca

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 8 décembre 2011

Une clinique du droit de l'environnement demande un large éventail d'appuis au sujet de la Déclaration nord-américaine afin d'éliminer les maladies liées à l'amiante

Toronto – L'Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE) appuie, aujourd'hui, la Déclaration nord-américaine afin d'éliminer les maladies liées à l'amiante (consultez la Déclaration au : <http://bit.ly/vgtBeX>) qui demande de toute urgence au premier ministre canadien, Stephen Harper et au président américain, Barack Obama d'élaborer un plan d'action qui mettra fin à l'utilisation et à l'exportation de l'amiante en Amérique du Nord. La Déclaration nord-américaine a été publiée aujourd'hui à Washington, D.C. par l'organisme *Asbestos Disease Awareness Organization* (ADAO) et l'Organisme des voix canadiennes pour les victimes de l'amiante, des organismes qui aident les victimes et leurs familles.

Le Centre International de Recherche sur le Cancer a classifié l'amiante comme une substance cancérogène pour les humains et l'Organisation mondiale de la Santé estime que plus de 100 000 personnes meurent chaque année en raison des maladies liées à l'amiante. Au Canada, l'amiante est jugé toxique en vertu d'une loi fédérale, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), mais la LCPE n'interdit pas l'exploitation et l'exportation constantes de l'amiante canadien vers les pays en voie de développement qui peuvent ne pas avoir de cadre stratégique afin de manipuler et d'éliminer l'amiante de façon sécuritaire. La semaine dernière, le *Hill Times* a indiqué que 1 000 tonnes métriques d'amiante ont été retirées des édifices du Bloc ouest du gouvernement fédéral et de l'édifice Wellington depuis le mois d'août 2011.

« Nous savons que l'amiante est une substance cancérogène pour les humains. Afin de protéger la santé des travailleurs, des familles et des communautés contre l'exposition à l'amiante et les maladies, l'ACDE appuie la déclaration nord-américaine », a déclaré Joseph Castrilli, avocat de l'ACDE.

« Nous voulons ce que plus de 50 pays ont déjà accompli, c'est-à-dire, de cesser l'exploitation minière, l'utilisation et l'exportation de toutes les variétés d'amiante. Nous devons trouver des solutions de rechange sécuritaires et obtenir un engagement pour un plan de transition afin de protéger les travailleurs touchés et leurs communautés. Ceci est l'objectif de la déclaration. Nous espérons que les voix unifiées des organismes et des individus à l'échelle canadienne et américaine seront entendues par notre premier ministre et le président des États-Unis », a affirmé Ramani Nadarajah, avocate de l'ACDE.

« Pour la première fois depuis des décennies, les mines d'amiante du Canada ont arrêté leur production. Cependant, une décision est prévue à la fin de cette année afin de financer, de redémarrer et d'accroître la mine Jeffrey au Québec », a souligné Fe de Leon, recherchiste de l'ACDE. « Si le gouvernement du

Québec appuie la décision de redémarrer ces exploitations minières, cela assurera l'exportation canadienne de cette substance cancérigène pour des décennies à venir. En ce qui concerne les pays en voie de développement où un marché existe pour l'amiante canadien, les travailleurs et leurs communautés porteront le fardeau de l'exposition à l'amiante, puisque les exportateurs ne sont pas tenus de fournir des renseignements sur la toxicité ou la manipulation sécuritaire de cette substance dangereuse. Cette année, le Canada a été l'un des plusieurs pays qui s'est opposé à lister l'amiante en vertu de la Convention de Rotterdam qui facilite l'échange d'information sur les substances dangereuses. Par conséquent, ces exportations n'ont pas besoin d'ajouter une étiquette sur la santé et la sécurité pour les travailleurs sans méfiance. »

Au début de l'année 2012, la Déclaration nord-américaine sera présentée au premier ministre canadien, Stephen Harper à Ottawa et au président américain, Barack Obama à Washington.

- 30 -

Pour organiser une entrevue, veuillez communiquer avec :

Fe de Leon au : 416-960-2284, poste 223

Internet :

Que vous soyez un organisme ou un citoyen, appuyez la pétition en visitant : <http://bit.ly/vgtBeX>

À propos de l'Association canadienne du droit de l'environnement : L'ACDE est un organisme d'intérêt public à but non lucratif qui a été fondé en 1970 afin d'utiliser les lois existantes pour protéger l'environnement et pour préconiser des réformes du droit de l'environnement. Elle est également une clinique d'aide juridique offrant des conseils gratuits au public. De plus, l'ACDE interviendra au cours des audiences et plaidera en cour au nom des citoyens ou des groupes de citoyens qui, autrement, ne pourraient pas se permettre d'obtenir de l'aide juridique. L'ACDE est financé par l'Aide juridique Ontario.